

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 13 au 19 janvier 2018

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 13 au 19 janvier 2018

22/01/2018

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 13 au 19 janvier 2018

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisine :

- **Affaire n° 2017-696 QPC du 12 janvier 2018** : Article 434-15-2 du Code pénal.

Décision rendue et non publiée :

- **Cons. const., 18 janvier 2018, n° 2017-760 DC [Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022]** :

« Article 1er. - Les trois premiers alinéas du paragraphe I, le paragraphe II, le premier alinéa du paragraphe IV et les paragraphes V et VI de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 sont conformes à la Constitution. ».

Décision rendue et publiée :

- **Cons. const., 12 janvier 2018, n° 2017-685 QPC [droit de résiliation annuel des contrats d'assurance-emprunteur], publiée au *Journal officiel* du 13 janvier 2018** :

« Article 1er. - Sont conformes à la Constitution :

- les mots « ou qu'il fait usage du droit de résiliation annuel mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 113-12 du code des assurances ou au premier alinéa de l'article L. 221-10 du code de la mutualité » figurant à la deuxième phrase du premier alinéa de l'article L. 313-30 du code de la consommation dans sa rédaction résultant de la loi n° 2017-203 du 21 février 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-301 du 14 mars 2016 relative à la partie législative du code de la consommation et n° 2016-351 du 25 mars 2016 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation et simplifiant le dispositif de mise en œuvre des obligations en matière de conformité et de sécurité des produits et services ;

- le paragraphe V de l'article 10 de cette même loi. ».

La Rédaction législation

© LexisNexis SA